

## Aide sociale : quels bénéficiaires élevant seuls leurs enfants retrouvent un emploi durable ?

Une enquête a été menée auprès de 267 personnes élevant seules leurs enfants qui s'étaient annoncées en 2005 et 2006 aux services d'aide sociale des villes de Bâle, Bienne, Lausanne, Lucerne et Saint-Gall. A la fin de 2008, 51% d'entre elles étaient parvenues à se passer de l'aide sociale, et 58% avaient retrouvé un travail (dont des *working poor*). Plus elles avaient atteint un niveau de formation élevé, plus grandes étaient leurs chances de trouver un emploi.



Daniel C. Aepli  
Recherche sociale, Bâle

### Genèse du projet de recherche

Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a fait réaliser une étude sur le thème « Quels sont les bénéficiaires de l'aide sociale qui retrouvent un emploi durable ? » (Aepli, D. & Ragni, Th.: Ist Erwerbsarbeit für Sozialhilfebezüger ein Privileg? – Welche Sozialhilfebezüger finden in der Schweiz eine dauerhafte Erwerbsarbeit? Berne, SECO, 2009, www.seco.admin.ch). L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), qui était représenté au sein du groupe de suivi, a manifesté un intérêt tout particulier pour la situation des bénéficiaires de cette aide qui élèvent seuls leurs enfants. Selon la statistique de l'aide sociale 2007 de l'Office fédéral de la statistique (OFS), les personnes élevant seules leurs enfants présentent

le risque le plus élevé de devenir tributaires de l'aide sociale. En Suisse, près d'un ménage monoparental sur six perçoit des prestations de ce type. Le taux d'aide sociale des ménages monoparentaux est donc de 16,6%. Parmi tous les cas d'aide sociale, ce groupe de bénéficiaires est le deuxième en importance avec 20,9% des cas.

Ces raisons ont incité l'OFAS à donner le mandat de réaliser une analyse spécifique de la partie de l'échantillon constituée par les personnes élevant seules leurs enfants. L'ensemble considéré au départ était formé de toutes les personnes qui s'étaient annoncées en 2005 et 2006 aux services d'aide sociale des villes de Bâle, Bienne, Lausanne, Lucerne et Saint-Gall. Sur cet ensemble, nous avons interrogé au moyen d'un questionnaire un échan-

tillon représentatif de 1529 personnes dans une enquête téléphonique assistée par ordinateur.

Pour parvenir à une analyse sensée et parlante, nous avons réparti en huit groupes les bénéficiaires de l'aide sociale interrogés (voir tableau T1).

Les principales questions auxquelles devait répondre l'analyse spécifique étaient les suivantes :

- Combien de personnes élevant seules leurs enfants sont parvenues à se passer de l'aide sociale ?
- Comment les personnes élevant seules leurs enfants se répartissent-elles dans les huit groupes de bénéficiaires ?
- Combien de personnes élevant seules leurs enfants ont pu se réinsérer durablement sur le marché du travail ?
- Combien de personnes élevant seules leurs enfants ont trouvé un travail, mais sont restées tributaires de l'aide sociale (*working poor*) ?
- Combien de personnes élevant seules leurs enfants travaillent à temps partiel ?
- Combien de personnes élevant seules leurs enfants ont un emploi fixe et combien un poste à durée limitée, un emploi temporaire ou travaillent sur appel ?
- Combien de personnes élevant seules leurs enfants ont suivi des mesures d'intégration et quel a été l'effet de ces mesures ?

Nous comparons ci-après les résultats des personnes élevant seules leurs enfants avec ceux de l'ensemble des personnes interrogées.

### Caractéristiques des personnes interrogées

Sur les 1529 personnes qui ont répondu, 267 (17,5%) élèvent seules

leurs enfants et, parmi elles, 34 (12,7%) sont des hommes.

60% des personnes élevant seules leurs enfants sont de nationalité suisse et 40% de nationalité étrangère. La répartition est pratiquement identique pour l'ensemble des personnes interrogées.

Trois quarts des personnes élevant seules leurs enfants ont entre 30 et 49 ans; parmi l'ensemble des personnes qui ont répondu, la moitié appartient à ce groupe d'âge. 17% des personnes élevant seules leurs enfants ont entre 18 et 29 ans, 8% entre 50 et 65 ans.

Un peu plus de la moitié des personnes élevant seules leurs enfants disposent d'un certificat d'apprentissage, d'une maturité ou d'une formation spécialisée supérieure. 37% n'ont pas été à l'école, n'ont fréquenté que l'école obligatoire ou n'ont suivi qu'une formation élémentaire ou une formation sanctionnée par une attestation. 9% ont achevé une formation dans une haute école spécialisée, une université ou une haute école. La répartition est à peu près la même pour l'ensemble des personnes interrogées.

La moitié des personnes élevant seules leurs enfants doit subvenir aux besoins d'un enfant, un tiers à ceux de deux enfants et 16% à ceux de trois à cinq enfants. La proportion de personnes devant subvenir aux besoins d'un enfant est inférieure pour l'ensemble des personnes qui ont répondu (43%), sinon, la répartition selon le nombre d'enfants est très similaire dans les deux groupes.

### Qui trouve du travail ?

La proportion des personnes qui sont parvenues à se passer de l'aide sociale est moindre parmi celles qui

1 Les working poor sont définis comme l'intersection entre l'ensemble des actifs et celui des pauvres, c.-à-d. des personnes qui font au moins une heure de travail rémunéré par semaine et qui vivent dans un ménage situé en deçà du seuil de pauvreté. In : Streuli, Elisa et Bauer, Tobias (Bureau BASS). Working Poor in der Schweiz. OFS, 2001.

### Répartition des personnes interrogées entre les huit groupes de bénéficiaires de l'aide sociale

T1

Groupe	Personnes élevant seules leurs enfants	Ensemble des personnes interrogées
1 Sans travail et durablement tributaire de l'aide sociale	83 ( 31,2 %)	430 ( 28,3 %)
2 Ayant un travail et néanmoins tributaire de l'aide sociale (working poor)	48 ( 18,0 %)	175 ( 11,5 %)
3 Ayant trouvé un travail, mais l'ayant de nouveau perdu ou quitté	17 ( 6,4 %)	138 ( 9,1 %)
4 Personnes ayant un emploi à durée limitée, un emploi temporaire ou travaillant sur appel	21 ( 7,9 %)	131 ( 8,6 %)
5 Personnes ayant un contrat de travail à durée indéterminée, mais occupant le même poste depuis moins de sept mois	17 ( 6,4 %)	89 ( 5,9 %)
6 Personnes ayant un contrat de travail à durée indéterminée et occupant le même poste depuis sept mois et plus = personnes ayant trouvé un emploi durable	63 ( 23,7 %)	352 ( 23,2 %)
7 Personnes de condition indépendante non tributaires de l'aide sociale	5 ( 1,9 %)	41 ( 2,7 %)
8 Personnes ayant quitté l'aide sociale, mais n'ayant depuis jamais retrouvé ou cherché de travail	12 ( 4,5 %)	162 ( 10,7 %)
Total	266 (100,0 %)	1518 (100,0 %)

élèvent seules leurs enfants (51%) que sur l'ensemble de celles qui ont répondu (60%). Cela tient principalement à ce qu'il y a proportionnellement davantage de working poor<sup>1</sup> parmi les personnes élevant seules leurs enfants que parmi l'ensemble des personnes interrogées.

Parmi les personnes élevant seules leurs enfants qui ont pu se passer de l'aide sociale, plus de trois quarts avaient trouvé un travail rémunéré, contre seulement deux tiers des personnes interrogées ayant pu quitter l'aide sociale. Le fait que les personnes élevant seules leurs enfants comptent proportionnellement moins de personnes âgées de 50 ans et plus joue probablement un rôle ici. Il est en effet nettement plus difficile pour les membres de ce groupe d'âge de retrouver un emploi. Il est néanmoins remarquable que tant de personnes élevant seules leurs enfants recher-

chent du travail et voient leurs efforts récompensés.

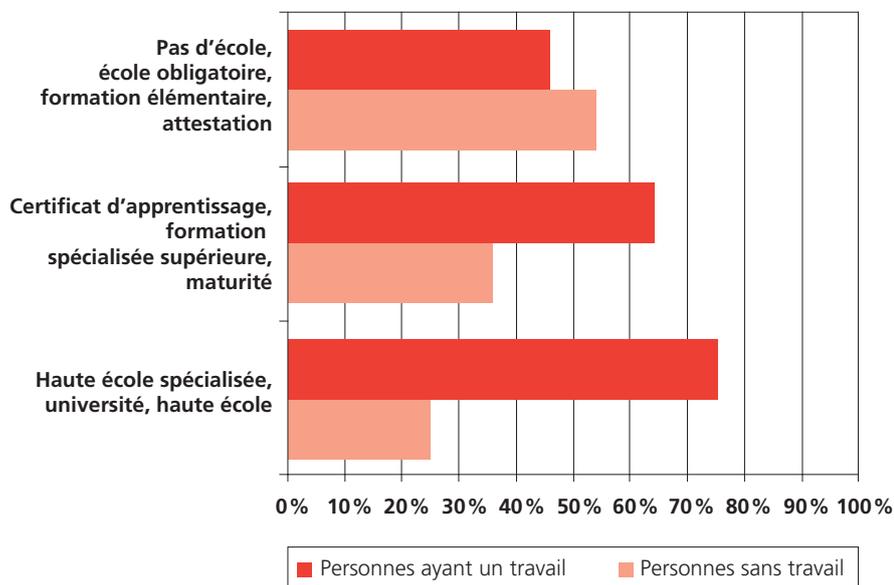
Parmi les personnes élevant seules leurs enfants qui sont restées tributaires de l'aide sociale, 37% ont trouvé un travail (working poor), contre 29% des personnes interrogées restées tributaires de cette aide.

Le tableau T1 indique la répartition des personnes élevant seules leurs enfants et de l'ensemble de celles qui ont répondu entre les huit groupes de bénéficiaires de l'aide sociale. Il est très réjouissant de constater que la proportion des personnes qui ont pu se réinsérer durablement sur le marché de l'emploi est la même (23%) pour celles qui élèvent seules leurs enfants que pour l'ensemble des personnes interrogées.

Il y a proportionnellement davantage de working poor parmi les personnes élevant seules leurs enfants (18%) que sur l'ensemble des per-

### Influence du niveau de formation sur l'insertion professionnelle – personnes élevant seules leurs enfants

G1

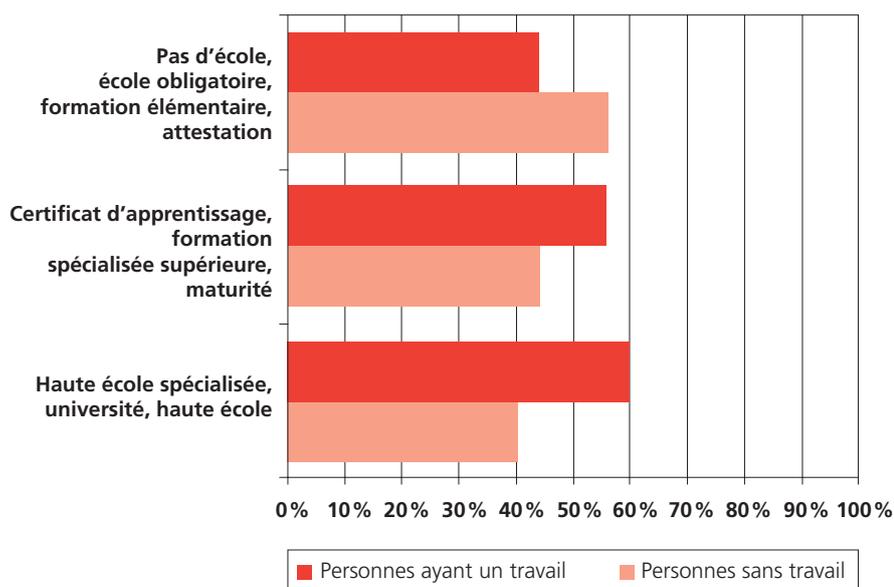


D'après le test de Pearson et le test de vraisemblance, ces différences sont hautement significatives (probabilité d'erreur : 0,4%).

Source : D. C. Aeppli

### Influence du niveau de formation sur l'insertion professionnelle – ensemble des personnes interrogées

G2



D'après le test de Pearson et le test de vraisemblance, ces différences sont hautement significatives (probabilité d'erreur : 0,0%).

Source : D. C. Aeppli

sonnes interrogées (11%). La proportion des personnes qui ont quitté l'aide sociale et qui, depuis, n'ont pas retrouvé ou pas cherché de travail est moindre parmi les personnes élevant seules leurs enfants (4%) que sur l'ensemble des personnes interrogées (11%). La répartition parmi les cinq autres groupes est très similaire dans les deux catégories.

Les groupes 1 et 2 continuent de percevoir des prestations de l'aide sociale, tandis que les groupes 3 à 8 n'en sont plus tributaires. Le travail des groupes 4 et 5 est considéré comme précaire, car il n'est pas ou pas encore durable.

### Influence de la formation et des mesures d'intégration

Plus le degré de formation atteint par les personnes élevant seules leurs enfants est élevé, plus grandes sont leurs chances de trouver ou de retrouver un emploi. Parmi les personnes sans formation scolaire, n'ayant fréquenté que l'école obligatoire ou n'ayant suivi qu'une formation élémentaire ou une formation sanctionnée par une attestation, moins de la moitié a trouvé un travail rémunéré, contre près de deux tiers pour les personnes ayant un certificat d'apprentissage, une maturité ou une formation spécialisée supérieure, et même trois quarts pour les titulaires d'un diplôme d'une haute école spécialisée, d'une haute école ou d'une université (voir graphique G1).

S'agissant de l'influence du niveau de formation sur l'insertion professionnelle, on note des différences similaires pour l'ensemble des personnes qui ont répondu, mais moins marquées que parmi celles qui élèvent seules leurs enfants. Parmi les personnes sans formation scolaire, n'ayant fréquenté que l'école obligatoire ou n'ayant suivi qu'une formation élémentaire ou une formation sanctionnée par une attestation, 44% ont trouvé un travail d'un type ou d'un autre, contre 56% pour les personnes

ayant un certificat d'apprentissage, une maturité ou une formation spécialisée supérieure, et 60% pour les titulaires d'un diplôme d'une haute école spécialisée, d'une haute école ou d'une université (voir graphique G2). Entre le groupe ayant le niveau de formation le plus bas et le groupe ayant le niveau le plus élevé, la différence de taux d'insertion est de 16

points pour l'ensemble des personnes interrogées et de 29 points pour les personnes élevant seules leurs enfants.

Parmi les personnes qui élèvent seules leurs enfants et qui ont suivi une mesure d'intégration (programme d'occupation ou cours), 47% ont trouvé ou retrouvé un travail rémunéré, contre 61% de celles qui n'ont pas suivi de mesure (voir graphique

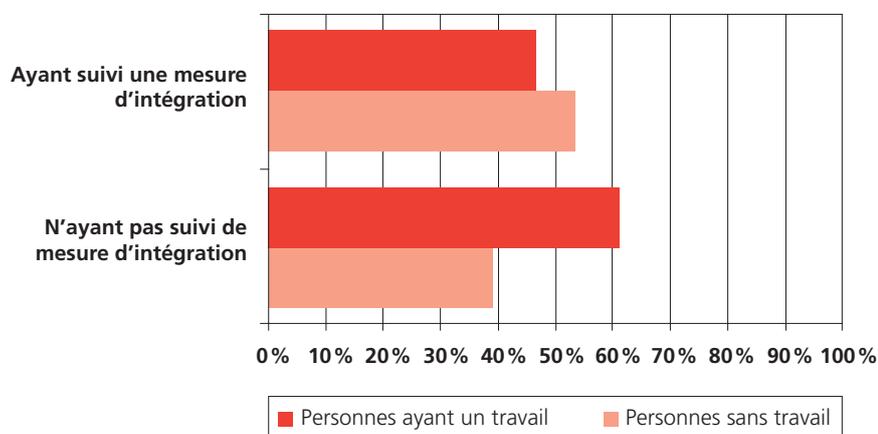
G3). Cela ne signifie pas pour autant que les mesures d'intégration n'ont pas d'effet. Il faut supposer que ces mesures sont proposées surtout à des personnes qui présentent un déficit d'intégration prononcé. Celles qui ont de bonnes chances de reprendre pied dans le monde du travail sont probablement moins nombreuses à en suivre. On observe donc ici une distorsion de la sélection : ce sont les personnes dont les chances d'intégration sont les moins bonnes qui suivent ce type de mesures. Elles trouvent de ce fait moins souvent un nouvel emploi, proportionnellement, que les non-participants, qui n'ont pas suivi de mesure précisément parce que leurs chances d'intégration sont relativement bonnes. Il y a aussi un risque que les participants à ces mesures continuent de dépendre de l'aide sociale parce que durant ce temps, sans le vouloir, tant eux-mêmes que les travailleurs sociaux réduisent leurs efforts de recherche d'emploi, ce qui fait que l'impact des mesures reste limité. C'est ce que l'on appelle l'effet d'enfermement. Il est cependant probable que les mesures d'intégration favorisent l'intégration sociale, mais nous n'avons pas étudié cette question.

La différence dans le succès de l'intégration entre les personnes qui ont suivi des mesures d'intégration et celles qui n'en ont pas suivi est très similaire pour l'ensemble des personnes interrogées, mais un peu moins marquée que chez les personnes élevant seules leurs enfants. Sur l'ensemble des personnes interrogées qui ont suivi une mesure, 45% ont trouvé un travail rémunéré, contre 55% des non-participants (voir graphique G4). Entre les participants aux mesures et les non-participants, la différence de taux d'intégration est de 10 points pour l'ensemble des personnes interrogées, contre 14 points pour les personnes élevant seules leurs enfants.

Parmi les personnes qui ont quitté l'aide sociale et qui n'ont pas retrouvé ou pas cherché de travail, la proportion de celles dont l'entretien est fi-

### Influence des mesures d'intégration suivies sur l'insertion professionnelle – personnes élevant seules leurs enfants

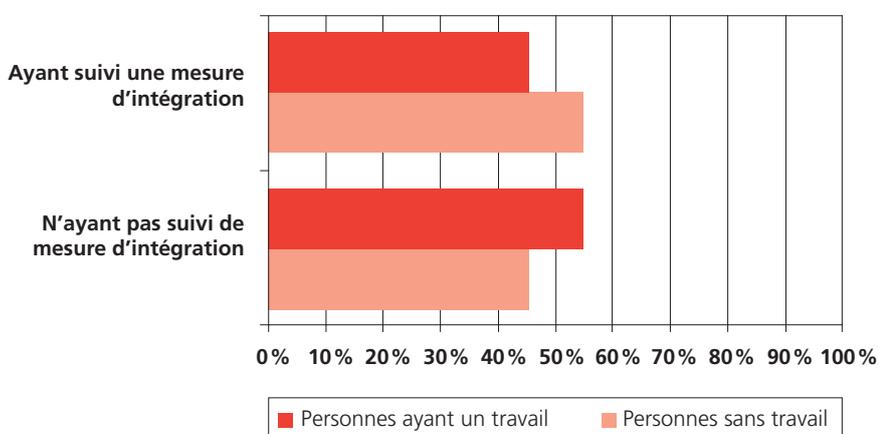
G3



D'après le test de Pearson et le test de vraisemblance, ces différences sont significatives (probabilité d'erreur : 4,8%).  
Source : D. C. Aeppli

### Influence des mesures d'intégration suivies sur l'insertion professionnelle – ensemble des personnes interrogées

G4



D'après le test de Pearson et le test de vraisemblance, ces différences sont hautement significatives (probabilité d'erreur : 0,1%).  
Source : D. C. Aeppli

nancé par une pension alimentaire est nettement plus élevée parmi les personnes qui élèvent seules leurs enfants (un tiers) que sur l'ensemble des personnes qui ont répondu (4%). Un tiers de ce groupe de personnes élevant seules leurs enfants reçoivent un soutien de parents, de membres de la famille ou d'amis, et deux tiers perçoivent une rente ou une indemnité journalière de l'assurance-invalidité (AI). Pour ce groupe, l'AI est de loin la source de financement la plus importante, tant pour l'ensemble des personnes interrogées que pour celles qui élèvent seules leurs enfants. Il faut cependant relever que ce groupe de personnes élevant seules leurs enfants ne compte que douze individus et que les pourcentages sont donc peu parlants.

### Personnes élevant seules leurs enfants et ayant trouvé un emploi

95% des personnes élevant seules leurs enfants qui ont trouvé un travail sont salariées. Le pourcentage est pratiquement le même pour l'ensemble des personnes interrogées qui ont trouvé un travail (93%).

Parmi les personnes qui ont un travail, près de trois quarts de celles qui élèvent seules leurs enfants ont un emploi fixe, contre deux tiers seulement pour l'ensemble des personnes interrogées. Le travail temporaire est plus rare chez celles qui élèvent seules leurs enfants (3%) que pour l'ensemble des personnes interrogées (9%).

Toujours parmi les personnes qui ont un travail, 70% de celles qui élèvent seules leurs enfants ont un emploi à temps partiel, contre 45% seulement pour l'ensemble des personnes interrogées. 29% des personnes élevant seules leurs enfants qui travaillent à temps partiel le font contre leur gré et préféreraient un temps plein, contre 40% des personnes interrogées travaillant à temps partiel.

### Salaires de ces personnes

Pour 56% des personnes qui élèvent seules leurs enfants et qui ont trouvé un emploi, leur salaire ne suffit pas à subvenir à leurs besoins, contre 46% pour l'ensemble des personnes interrogées ayant un emploi. Cela tient au fait que celles qui élèvent seules leurs enfants sont proportionnellement plus nombreuses à travailler à temps partiel. Mais d'autres facteurs (niveau de salaire, conditions de travail précaires, etc.), qui devraient être étudiés plus en détail, pourraient aussi jouer un rôle ici.

Parmi les personnes qui travaillent, 39% des personnes élevant seules leurs enfants ont un salaire inférieur ou égal à 2000 francs, contre un tiers exactement de l'ensemble de celles qui ont répondu. 21% des personnes élevant seules leurs enfants et 32% de toutes celles qui ont répondu gagnent plus de 3500 francs par mois. Cela est dû en partie au fait que les personnes élevant seules leurs enfants travaillent plus fréquemment à temps partiel. Mais, pour une explication plus précise, il faudrait étudier plus en détail d'autres facteurs également (niveau de salaire, conditions de travail précaires, etc.).

Sur l'ensemble des personnes interrogées qui travaillent, deux tiers gagnent nettement plus ou un peu plus que ce qu'elles percevaient en dernier de l'aide sociale, contre seulement près de la moitié des personnes élevant seules leurs enfants. Parmi ces dernières, un tiers gagnent un peu moins ou nettement moins que ce qu'elles percevaient en dernier de l'aide sociale, contre seulement 15% des personnes interrogées.

### Appréciation du travail actuel, poursuite de la recherche d'emploi

Pour 36% des personnes qui élèvent seules leurs enfants et qui ont un travail, celui-ci ne correspond que partiellement ou pas du tout aux at-

tentes et aux souhaits qu'elles avaient en commençant de rechercher un emploi. Le pourcentage est pratiquement le même pour l'ensemble des personnes interrogées (37%).

Le motif indiqué de loin le plus souvent pour lequel ces attentes sont déçues est le niveau trop bas du salaire (70% ; même pourcentage pour l'ensemble des personnes interrogées et pour les personnes élevant seules leurs enfants). Le deuxième des motifs invoqués est que le travail actuel ne correspond pas à la formation acquise (cité par 43% des personnes élevant seules leurs enfants et par 56% des personnes interrogées).

La moitié des personnes interrogées et des personnes élevant seules leurs enfants continuent de chercher un nouvel emploi, y compris celles qui en ont déjà un mais qui n'en sont pas satisfaites. Le motif avancé le plus souvent par les personnes qui ne continuent pas de rechercher un emploi, dans les deux catégories, est qu'elles ont un travail et qu'elles souhaitent le garder ; cette réponse est donnée par 34% des personnes élevant seules leurs enfants et par 28% des personnes interrogées. La deuxième réponse la plus fréquente parmi les personnes élevant seules leurs enfants, avec 23%, est qu'elles ne cherchent plus d'emploi parce qu'elles doivent s'occuper des enfants. Les autres réponses prédéfinies ne sont données que très rarement par les personnes qui élèvent seules leurs enfants.

### Niveau de vie, précédents recours à l'aide sociale et périodes de chômage

Pour la moitié des personnes interrogées qui ont pu se passer de l'aide sociale, le niveau de vie actuel est un peu ou nettement meilleur que ce qu'il était lorsqu'elles en étaient bénéficiaires. Pour les personnes élevant seules leurs enfants, le pourcentage n'est que de 39%. Pour près de la moitié des ménages monoparentaux qui

ne sont plus tributaires de l'aide sociale, le niveau de vie est resté le même, alors que ce n'est le cas que pour un peu plus du tiers des personnes interrogées.

Avant 2005, 43% des personnes élevant seules leurs enfants avaient déjà eu recours à l'aide sociale, contre 38% de l'ensemble des personnes interrogées. Parmi les personnes élevant seules leurs enfants, 70% s'étaient déjà inscrites une ou plusieurs fois en tant que chômeurs à un office régional de placement (ORP), contre 78% pour l'ensemble des personnes interrogées.

### Mesures d'intégration, soutien non financier et perspectives d'avenir

Les personnes élevant seules leurs enfants ont été proportionnellement moins nombreuses (22%) que l'ensemble des personnes interrogées (31%) à suivre des mesures d'intégration proposées par les services d'aide sociale, telles que programmes d'occupation ou cours.

L'aide sociale n'accorde pas qu'un soutien financier, mais aussi toute une série de prestations non financières. La prestation à laquelle les personnes élevant seules leurs enfants ont recouru le plus souvent (46%) est la prise en charge des décomptes avec l'assurance-maladie. Cette prestation arrive aussi en tête pour l'ensemble des personnes interrogées. Suivent en deuxième et troisième positions les entretiens portant sur des problèmes personnels (36%) et le règlement direct du loyer (31%). Pour l'ensemble des personnes interrogées, ces deux prestations arrivent pratiquement à égalité. Les autres prestations financières fréquemment sollicitées par les personnes élevant seules leurs enfants

sont la définition de conventions d'objectifs (21%), l'octroi de mesures d'intégration (20%), le soutien et le suivi en coopération (19%), l'aide à la rédaction de lettres de candidature et de curriculum vitæ (16%) et l'information sur des places vacantes appropriées (15%). Pour les autres formes de soutien non financier, le taux de sollicitation est inférieur à 15%.

Sur cinq personnes qui élèvent seules leurs enfants et qui ont trouvé un travail, trois jugent encourageant ou très encourageant leur avenir professionnel. La proportion est la même pour l'ensemble des personnes interrogées qui ont un emploi. Une personne sur cinq, dans les deux catégories, juge ces perspectives pas très ou pas du tout encourageantes.

Près d'un quart des personnes sans emploi qui élèvent seules leurs enfants qualifient de bonnes ou de très bonnes leurs chances de retrouver un emploi, la proportion étant d'un peu plus d'un cinquième pour l'ensemble des personnes interrogées. 57% des personnes sans travail élevant seules leurs enfants et 62% des personnes interrogées jugent ces chances pas très bonnes ou très mauvaises. D'une manière générale, les personnes qui n'ont pas de travail portent sur leur avenir un regard nettement plus pessimiste que les autres.

Près de la moitié des personnes élevant seules leurs enfants et de l'ensemble des personnes interrogées jugent bonnes ou très bonnes leurs perspectives d'avenir générales, et un quart les jugent pas très bonnes, voire pas bonnes du tout.

### Conclusion

Les personnes élevant seules leurs enfants parviennent en général bien à se réinsérer professionnellement.

Par rapport à l'ensemble des personnes interrogées, elles font plus d'efforts de réinsertion, et ceux-ci sont mieux récompensés lorsqu'elles sont bien formées. Mais elles sont plus nombreuses que la moyenne à travailler à temps partiel et elles font plus fréquemment partie des working poor. S'agissant du revenu qu'elles parviennent à réaliser, elles sont plus souvent tributaires de l'aide sociale et du soutien financier de tiers que l'ensemble des personnes interrogées.

La question de la garde des enfants n'a été posée qu'en relation avec le changement de profession. Pour toutes les autres questions, on ne sait pas si c'est le fait de devoir s'occuper des enfants qui amène les personnes qui les élèvent seules à travailler à temps partiel. On ne peut pas dire non plus dans quelle mesure le souhait de s'occuper soi-même de ses enfants, la disponibilité et le coût de l'accueil extrafamilial, le manque d'emplois appropriés à plein temps ou d'autres facteurs encore jouent ici un rôle.

D'après les résultats de l'étude, on peut supposer que les personnes élevant seules leurs enfants sont très motivées dans leur recherche d'emploi en raison de leur responsabilité d'élever leurs enfants et de subvenir à leurs besoins, mais que le temps qu'elles ont à disposition pour travailler est limité et que, de ce fait, la plupart travaillent à temps partiel.

---

Daniel C. Aepli, Dr. phil. I,  
recherche sociale, Bâle.  
Mél. : daniel\_aepli@bluewin.ch